

AGENTS DE "L'OPINION PUBLIQUE."

MM. Lépine et Darveau, Libraires.....	Québec
Dumontier, Libraire.....	Lévis
Robarge, Maître de Poste.....	New-Liverpool
L. A. Beland, marchand.....	St. Ferdinand d'Halifax
S. Belleau, marchand.....	St. Estienne d'Halifax
J. Pitau, Avocat.....	Somerset
L. Genest, marchand.....	St. Henri
M. Morin, N. P.....	St. Anselme
Docteur Lebel.....	St. Gervais
M. Montméty, Maître de Poste.....	St. Charles, Bellechasse
Ursin Mercier, marchand.....	St. Michel do
François Belanger, Mtre de Poste.....	St. Valier
J. S. Vallée, Maître de Poste.....	St. Thomas, Montmagny
S. Gauthier, marchand.....	Cap St. Ignace
Eugène Casgrain, arpenteur.....	L'Islet
Firmin Proulx, Imprimeur-libraire.....	St. Anne Lapocatière
E. Chapleau, marchand.....	St. Paschal
Elz. Bégin, N. P.....	Kamouraska
Elz. Pelletier, marchand.....	Rivière du Loup, en Bas
Geo. Dionne, marchand.....	Cacouna
Thomas Pelletier, marchand.....	Trois Pistoles
F. Conillard, Maître de Poste.....	Rimouski
Le. Quellet, Instituteur.....	Nouvelle Shoolbred, Bonav.
Le. Foisy, Maître de Poste.....	Arthabaska Station
A. Beland.....	Arthabaskaville
Le. E. Galipeault, N. P.....	Pont de Maskinongé
M. D'Aigle.....	Belœil
Rév. M. Nantel.....	St. Thérèse
Ladislas Archambault.....	L'Assomption
Théophile Piquet, marchand.....	Sault-au-Récollet
G. B. Lamarche.....	St. V. de Paul et Ste. Martine
A. Normandin, Maître de Poste.....	Village St. Jean Baptiste
F. Le Buf.....	St. Pierre Miquelon
Blake Langlais.....	Tanneries des Rolland
A. O. Clément, Maître de Poste.....	Baie St. Paul
L. S. Tranchemontagne.....	Berthier, en haut
L. B. D'Aoust.....	Pointe-Claire
Alfred Lorde.....	Sorel
P. L'Espérance, Maître de Poste.....	Longueuil
J. A. Fournier, N. P.....	Chambly Bassin
Ferdinand Gagnon.....	Worcester, U. S.

AVIS.

Nous avons besoin des Nos. 8, 9, 10, 11, 33, 34, 35, 36 et 37 de la 1ère année de l'Opinion Publique.

Ceux de nos abonnés qui désirent vendre leur série de l'Opinion Publique de l'année dernière, trouveront à les placer en s'adressant au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 11 MAI, 1871.

A L'ŒUVRE!

Oui, certes, à l'œuvre! Il y a trop longtemps que les municipalités hésitent, il y a trop longtemps que la Corporation de Montréal étudie, se prépare ou recule. Il faut maintenant de l'action, et une action prompte et énergique. Au fait, ce "Chemin de colonisation du Nord de Montréal" se repose un peu trop. Pas n'est pas besoin d'en faire voir l'importance toute vitale. Ouvrir l'intérieur, donner aux grands centres l'exploitation, le commerce et l'alimentation du *back ground*, créer des industries et des manufactures là où naguère l'on entendait que le bruit de la chute ou de la cascade d'une rivière, remplir d'une population industrielle, énergique et nombreuse ces belles vallées et collines qui ne sont aujourd'hui que d'immenses forêts, mettre partout l'activité, le bruit et la vie, fonder de nouvelles paroisses et presque un nouveau pays, voilà ce que fera cette ligne de chemin destinée à relier à Montréal tout le canton connu sous le nom de la vallée d'Ottawa.

Il nous semble qu'on ne comprend pas assez la grande utilité de cette voie de communication, ainsi que les autres projetées et dont elle n'est qu'une partie. Le chemin de fer Central, passant à Ste. Thérèse, avec prolongement à St. Jérôme; le chemin de fer de la rive nord, les deux ayant leur terminus à Montréal Est; la jonction de ces lignes avec le Grand Tronc par le dépôt qui va se faire à l'endroit des vieilles casernes; la perspective certaine de voir la ligne du nord s'étendre de St. Jérôme dans la profondeur la plus reculée des Laurentides, voilà ce que le pays doit réclamer et accomplir, voilà les travaux indispensables que tout citoyen doit pousser de toute son influence. C'est avec cela que vous mettrez une digue au torrent de l'émigration; c'est par ces chemins que vous consoliderez et agrandirez le nord, où se presse déjà une foule de vigoureux colons, qui augmenteront par milliers et deviendront légions, lorsque vous leur donnerez des communications et des marchés. Et c'est surtout Montréal qui profitera de tous ces progrès en germe. C'est notre ville qui deviendra l'entrepôt de l'industrie, des manufactures et des richesses du nord. Personne ne nie cette vérité. Le riche marchand, l'homme de profession, le capitaliste, l'ouvrier, tout le monde assure que l'ouverture du Central, par Ste. Thérèse, St. Jérôme, etc., etc., va accumuler de nouvelles richesses à Montréal. Là-dessus unanimité parfaite.

Cependant Montréal, Montréal à peu près seule, retarde ces progrès en ne votant pas ce million depuis si longtemps promis. D'où vient cette contradiction entre l'affirmation d'un besoin indispensable et cette inertie inconcevable à prendre les moyens de le satisfaire? Le gouvernement a fait son devoir, les municipalités ont fait le leur, ou à peu près; Montréal seul reste en arrière. Nous ne voulons aujourd'hui jeter le blâme

sur personne, d'autant plus que nous savons la majorité du Conseil très-bien disposée à voter le million. Mais qu'on y prenne garde! Il faut que la chose se fasse, et se fasse très prochainement. Le sentiment public s'est prononcé; il compte sur le million, comme il compte que les travaux *doivent commencer cette année même*. Nous plaignons ceux qui assumeront la terrible responsabilité de désappointer l'opinion publique sur ce point. Une année de perdue! mais c'est mille chances données au Grand Tronc de faire avorter tout projet de chemins de fer au Nord du St. Laurent. Il y tient, et sa vaste influence, qui enlace en quelque sorte tout le pays, est activement mise en jeu dans le sens de ses intérêts. Au crime d'empêcher les progrès, la fortune de Montréal et du pays tout entier, le Conseil, en ne votant pas assez tôt le million, ajouterait donc l'énorme faute de passer pour faire les affaires du Grand Tronc.

Nous savons ce que les sages répondent à de telles réflexions. Un million, disent-ils d'un air solennel, ça ne se vote et ne se donne qu'avec de grandes précautions.

Il faut y songer mûrement, connaître ceci, peser ça, attendre ceci, attendre cela, et que savons-nous encore? Ce sont les raisons, les seules raisons que l'on donne. Elles sont d'une sagesse à épater un enfant de cinq ans. On dirait que ces messieurs donnent le million de leur poche. Ils oublient qu'ils ne sont que les mandataires du peuple, et que quand le peuple dit qu'il faut le million, ils n'ont qu'à s'exécuter et à voter. La rondeur du chiffre, les précautions! Elle est bonne, celle-là. Voyez donc plutôt ce qu'a fait Québec; voyez ce qu'ont voté la ville de Sorel et les municipalités des comtés de Yamaska, Drummond et autres. Une seule, une municipalité de simple paroisse a voté cent mille piastres! Aussi, contemplez la différence des résultats. Le chemin de Sorel est commencé; sept à huit milles de remblai et de nivellement sont déjà faits; un ou deux ponts magnifiques sont déjà construits, grâce au vote intelligent des municipalités et à l'activité dévorante, au remarquable esprit d'entreprise de M. Sénécal.

La compagnie du chemin de Sorel vient de conclure un arrangement avec une autre compagnie des Cantons de l'Est qui va mettre cette ville en communication directe avec Boston.

Et la corporation de Montréal aurait des scrupules à donner un million! Allons donc! Non, les objections, les causes du retard invoquées ne sont pas sérieuses.

Nous ne voulons pas recriminer. Il peut y avoir des raisons graves qu'il serait peut-être imprudent de faire connaître. Mais nous devons dire, nous qui connaissons parfaitement le courant de l'opinion sur cette question du million, nous prenons la liberté de dire aux membres de la Corporation de Montréal, en général si intelligemment dévoués à tous les grands intérêts de leurs commettants, que leurs tâtonnements dans le cas actuel étonnent, pour le moins, et que de nouvelles lenteurs apportées à leur décision nuiraient considérablement à Montréal, au pays et à leur propre réputation. On ne comprendrait pas leur conduite, et on ne manquerait pas d'établir des contrastes peu flatteurs entre leur empressement à voter des millions pour les améliorations intérieures de la ville et leurs hésitations à donner un million pour une entreprise qui doublera au moins la fortune de la grande cité confiée à leurs soins vigilants.

J. A. MOUSSEAU.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous suivons d'un œil jaloux les progrès toujours croissants du mouvement intellectuel que nous avons déjà plusieurs fois eu occasion de signaler. Chaque mois, presque chaque semaine voit éclore une nouvelle œuvre, un nouveau pamphlet. La presse, quotidienne et périodique, trop occupée de questions politiques ou autres, emportée par le courant trop rapide des nouvelles émanées que le télégraphe lui apporte trois fois par jour, néglige quelquefois de tenir compte de ces productions de l'activité nationale et d'en constater l'importance et l'utilité. Nous commettons nous-même souvent ce péché, que nous voulons aujourd'hui nous faire pardonner en présentant à nos lecteurs deux œuvres bien précieuses à un point de vue différent et dont nous aurions dû nous occuper il y a longtemps.

De l'agriculture et du rôle des instituteurs dans l'enseignement agricole, par M. Norbert Thibault. C'est une opuscule de 47 pages, écrite sans prétention mais dans un style bon et vigoureux, et qui est remplie de choses sensées et pratiques. Le rôle du cultivateur, l'avenir qu'il offre en ce pays, les réformes à faire dans l'instruction publique primaire, secondaire et supérieure, quant à l'enseignement agricole, la véritable méthode d'enseigner efficacement l'agriculture, ce premier et ce plus beau des arts, tel est, en résumé, le dessein que s'est proposé M. Thibault dans ces quelques pages toutes chaudes du sentiment patriotique et religieux qui anime l'auteur. Quelques lignes choisies au hasard donnent une idée du pam-

phlet. Après avoir passé en revue l'avenir nullement doré que promettent les professions libérales et le service civil, M. N. Thibault ajoute:

"En un mot,—et pour me résumer sur ces différents points,—je ne vois dans aucun état autant de garanties de bonheur et d'indépendance, que dans celui de cultivateur. Lui seul assure à l'homme le plus précieux des biens: la liberté. Non cette liberté sauvage, échevelée, tant prônée de nos jours, et qui n'est autre que le pire des despotismes; mais cette liberté dans l'ordre moral et matériel, dans le travail chrétien, dans l'amour de Dieu et de l'Eglise de N. S. Jésus-Christ.—En dehors de la profession agricole, il n'y a, dans la plupart des autres, que joug lourd et servitude abrutissante. —Le boulet du forçat ne se traîne pas qu'au bagne.

"Si donc,—dirai-je avec un auteur dont j'ignore le nom,—si l'homme des champs aime ses enfants; s'il les veut honnêtes et heureux, qu'il leur apprenne de bonne heure à manier la bêche, la charrue, la faucille tous ces honorables instruments de la fécondité de la terre, de l'aisance du cultivateur, de l'indépendance du citoyen, et de la moralité de l'homme.

"Est-ce à dire que je vois rien de bon dans les diverses conditions sociales que j'ai passées en revue?—Nullement. Tant que la vie, les droits, la liberté, les lois, la justice, la patrie compteront pour quelque chose et seront exposés à souffrir, il faudra des médecins, des avocats, des juges, des soldats, etc. Mais parce que, sous de fuyantes prétextes, on dédaigne quelquefois la vie champêtre, vers laquelle l'esprit du Sauveur était sans cesse incliné,—et qu'on se jette tête baissée dans toutes les voies de l'ambition,—j'ai voulu montrer le revers de la médaille: voilà tout!"

Sur la méthode de l'enseignement, ce petit ouvrage est fort utile à consulter. Il recommande fortement "Le Petit manuel d'agriculture" et les "Eléments de Chimie et de Physique agricoles," par le Dr. H. LaRue, et fait certaines suggestions auxquelles les autorités devraient avoir égard.

La Revue Critique de législation et de Jurisprudence, livraison d'avril, se tient à la hauteur où son premier numéro l'avait placée. Cette revue occupe certainement le premier rang parmi les ouvrages de ce genre dans toute la Puissance du Canada. Elle saisit au vol toutes les questions d'opportunité et les traite avec un rare talent. MM. Girouard, Merrick (de la Nouvelle-Orléans), Kerr, Racicot et Rainville font les frais de la dernière livraison. M. Girouard a trois bons articles sur des sujets très-importants et qu'il étudie à fond: "Conflit en fait de prescriptions commerciales," "Le Droit Constitutionnel du Canada," et la "Haute Commission Conjointe." M. Girouard est un grand travailleur; ses études sont fortes et sa science solide: mais sa manière de dire demande un peu à être soignée.

M. Kerr a deux bonnes études sur les "Actes de composition" et la "Navigation du St. Laurent." Ce dernier travail fait heureusement suite à ses études sur les Pêcheries et complète la série d'écrits fort recommandables publiés dans la *Revue*, dans le but de tenir le public au courant des questions de droit public soulevées depuis quelque temps. On aime à lire M. Kerr: il possède bien son sujet et son style est net, précis et élégant tout à la fois.

M. E. Racicot, de Sweetsburgh, a un tout petit article qui n'a qu'un défaut; celui de nous faire désirer que l'auteur écrive plus souvent. Il s'agit de la sténographie appliquée aux enquêtes dans les causes criminelles. Il y a là une excellente réforme à accomplir, au civil comme au criminel. Nous y reviendrons.

M. Rainville a bien la tâche la plus ingrate et la plus difficile à remplir. En sa qualité de secrétaire de la rédaction, c'est lui qui donne un abrégé des décisions les plus récentes de nos tribunaux. Il a inauguré un mode excellent: c'est la précision du fait et le laconisme du rapport. Et c'est justement en cela que consiste le mérite de son travail: dépouiller une cause de tout le verbiage plus ou moins utile des avocats et des juges pour préciser le point de fait et le point de droit seuls en jeu. Nous espérons pourtant que M. Rainville ne s'en tiendra pas là. Les vastes connaissances légales qu'il a puisées à la meilleure institution du pays, les études qu'il a depuis continué à faire, lui permettent de nous donner plus.

Nous avons pourtant une restriction à faire sur son compte. Notre collègue, M. David, s'applique à faire connaître M. Rainville aux lecteurs de l'*Opinion Publique* comme un jeune homme capable et doux, sans méchanceté aucune. Nous nous inscrivons en faux contre cette dernière qualité. M. Rainville n'est pas meilleur qu'un autre. Et on va le voir de suite.

La Cour d'Appel se serait, depuis quelque temps, contredit dans plusieurs de ses décisions, au dire de certains avocats malheureux, qui ont transmis leurs plaintes à M. Rainville. C'est bien fâcheux; on croira peut-être moins désormais à l'infailibilité de ce haut tribunal. M. Rainville s'est donné le malin plaisir de publier ces contradictions. Nous en sommes bien marri! La Cour d'Appel est une grande "autorité établie" et M. Rainville a eu tort de prouver qu'elle pouvait se tromper. C'est là notre seul grief contre lui. Nous devons ajouter, à sa décharge, qu'il a fait la chose fort délicatement. Il ne fait pas de commentaires: il met d'un côté le blanc, de l'autre le noir, sur une dizaine de questions jugées par cette Cour, et il intitule le tout: "Jurisprudence com-